#### **DEPARTEMENT DU TERRITOIRE**

#### **ENQUETE PUBLIQUE N° 2021**

### **COMMUNE DE MEINIER**

#### Hameau de Carre d'Aval

## Modification des limites de zones - plan n° 29939-525

En application de l'article 16 alinéa 1 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 (LaLAT), la commune de Meinier a transmis au Conseil d'Etat un projet de loi modifiant les limites de zones selon plan n° 29939-525, tendant à la création d'une zone de hameaux située au Carre d'Aval. Ce projet de loi est déposé:

- au département du territoire, office de l'urbanisme, rue David-Dufour, 5, 5<sup>e</sup> étage (heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h) tél. 022 546 73 00;
- à la mairie de Meinier, route de Gy 17 (heures d'ouverture: Lundi Mardi Mercredi Vendredi: 9h30 à 11h30 (Jeudi matin fermé) Jeudi: 15h00 à 19h00 tél. 022 722 12 12;
- **site internet**: https://www.ge.ch/c/plans-consultation

où il peut être consulté du 15 avril au 15 mai 2025 inclusivement.

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées, par écrit, durant ce délai, au département du territoire, office du patrimoine et des sites, rue David-Dufour 5, case postale 22, 1211 Genève 8.

**Publication FAO: 15 avril 2025** 

# Le conseiller d'Etat chargé du département du territoire

## **Antonio HODGERS**

